



Bonjour, veuillez trouver ci-joint une synthèse de notre petit déjeuner-débat du 12 mai (26 personnes présentes et 6 personnes excusées) :

- Le fil conducteur de notre sujet « Prévention des risques HSE » était Référentiel/Contrôle/Traçabilité
- M. Guédel a posé la problématique de la responsabilité de l'employeur en matière de formation pour chaque danger identifié, l'esprit de la loi étant qu'informer d'un danger ne dégage pas la responsabilité de l'employeur et qu'il faut qu'à chaque danger identifié corresponde une formation même simple et courte.
  - Être en mesure d'apporter la preuve est crucial en cas de contrôle préventif ou suivant un accident.
  - Les pénalités peuvent être rapidement extrêmement lourdes et on ne saurait trop mettre en garde les employeurs devant le risque encouru à ne pas confier les tâches d'identification des dangers, de leur mise en relation aux postes de travail et de définition des formations qui en découlent à des personnes qualifiées.
  - Identification des dangers ; identification des postes de travail concernés ; mise en place des formations des personnes occupant ces postes ; être en mesure d'apporter la preuve que les formations ont été comprises par les personnels concernés sont les actions indispensables qui se concrétisent par la mise en place d'un plan de formation et des outils bureautiques permettant de les intégrer aux opérations quotidiennes de l'entreprise.
- M. Lucas a montré à travers l'exemple de la plateforme Formaltis comment :
  - On peut intégrer l'administration de la formation à la gestion du personnel et anticiper les besoins de formation pour rester conforme à la législation.
  - Récupérer les informations sur les formations suivies et les certifications de façon à constituer une banque de données par poste, groupe et personne.
  - Générer les documents réglementaires permettant le suivi des budgets par catégorie.
- M. Bourgeot a montré à travers la plateforme eLearning Akuter l'efficacité apportée par ce mode de formation en :
  - Dispensant les formations obligatoires immédiatement après l'embauche.
  - Personnalisant les contenus à la personne ou au groupe.
  - Personnalisant les contenus au lieu de travail et en impliquant les véritables acteurs de l'entreprise
  - Permettant aux employés de se former en fonction de leur disponibilité sans perturber leur rythme.
  - Délivrant en ligne un certificat pertinent validé par l'autorité compétente.

Nous vous remercions de votre présence et vous invitons à nous faire remonter vos informations suite à cette matinée sans hésiter à nous adresser vos questions supplémentaires.

Bien cordialement –

**Jacques ; Yann ; Didier**